

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE D'AIX- MARSEILLE-PROVENCE-METROPOLE

**Séance du 30 juin 2016**

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 33 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORE - Gérard BRAMOULLE - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Bernard JACQUIER - Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSES - Richard MALLIE - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Guy TEISSIER - Martine VASSAL.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Martine CESARI - Eric DIARD.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

**ECO 034-355/16/BM**

**■ Attribution d'une subvention à l'association AgglopoLe Provence Initiative  
MET 16/913/BM**

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

L'association AgglopoLe Provence Initiative (API) est une association dont l'objet est de soutenir les créateurs ou repreneurs de très petites entreprises (TPE) qui ne disposent pas suffisamment de fonds propres et de garanties nécessaires pour accéder aux financements bancaires traditionnels.

Tout projet de création dont le siège social est domicilié dans l'une des 17 communes du Territoire du Pays Salonais, quelle que soit la forme juridique, peut bénéficier de prêts d'honneur sans intérêt ni garantie d'un montant compris entre 1 500 et 7 500 €.

En cas de reprise d'activité, le prêt d'honneur peut aller jusqu'à 15 000 €.

En 2015, 750 personnes ont été accueillies en premier accueil. Parmi eux, 115 porteurs de projets ont été accompagnés dans leurs démarches.

Ainsi, 40 entreprises ont été créées et 51 prêts d'honneur personnels ont été signés, permettant le maintien ou la création de 107 emplois.

Dans le cadre de sa compétence en matière de développement économique, l'ex Communauté d'Agglomération Salon – Etang de Berre – Durance dite « AgglopoLe Provence » a souhaité, les années précédentes, soutenir l'action de cette association.

**Signé le 30 Juin 2016  
Reçu au Contrôle de légalité le 5 Juillet 2016**

Afin de pouvoir continuer à œuvrer sur le territoire, l'association « Agglopolo Provence Initiative » a sollicité une subvention au titre de l'année 2016 à hauteur de 186 500 €.

Il est proposé d'attribuer un montant de 165 000 € répartis comme suit :

- Une subvention de fonctionnement à hauteur de 140 000 €
- Une subvention afin d'alimenter le fond de prêts à hauteur de 25 000 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec l'administration ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence des aides octroyées par les personnes publiques pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 ;
- Le décret n°2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole d'Aix-Marseille Provence ;
- La délibération du Conseil de la Métropole HN009-11/16/CC du 17 mars 2016 portant délégations du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- La lettre de saisine du Président de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays Salonais du 28 juin 2016.

**Où le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Délibère**

**Article 1 :**

Est attribuée une subvention globale de 165 000 € au profit de l'association Agglopolo Provence Initiative pour l'année 2016 afin de contribuer au fonctionnement de ladite association et aux fonds de prêts.

**Article 2 :**

Est approuvé le contrat d'objectifs ci-annexé à conclure entre la Métropole d'Aix-Marseille-Provence et l'association Agglopolo Provence Initiative.

**Article 3 :**

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ou son représentant est autorisé à signer ce contrat d'objectifs.

**Signé le 30 Juin 2016  
Reçu au Contrôle de légalité le 5 Juillet 2016**

**Article 4 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2016 de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué  
Développement des Entreprises,  
Zones d'Activités, Commerce, Artisanat

Gérard GAZAY